

CHRONIQUE LOCALE

Le Congrès des Amicales

Lundi s'est ouvert à Nantes le 7^e Congrès des Amicales des institutrices et instituteurs de France.

Plus de 1.000 délégués représentant 115 associations qui groupent 97.000 adhérents prennent part à ce Congrès dont la séance d'ouverture a été marquée par une adresse de respectueuse déférence au chef de l'Etat et de dévouement aux institutions républicaines.

Cette adresse a été votée à l'unanimité et ainsi les instituteurs ont répondu aux attaques passionnées des adversaires qui annonçaient tout récemment qu'un mouvement hostile aux institutions démocratiques se préparait au sein des Amicales.

Une fraction dissidente, l'Amicale de Saône-et-Loire, disait-on, s'était affiliée à la C. G. T.; or, il s'agissait simplement de 7 instituteurs qui ont fait individuellement leur demande d'affiliation.

On n'évitait jamais que certaines individualités se séparent de l'ensemble des camarades; aussi bien de telles dissidences ne troublent nullement la bonne organisation des associations des instituteurs.

Le Congrès de Nantes en sera une preuve éclatante. Les instituteurs discuteront des questions purement professionnelles, mais ils ont tenu à dire, dès le début du Congrès, leur attachement à la République. Et c'est cela qu'il était nécessaire de souligner pour montrer aux adversaires de la laïque que les maîtres primaires restaient toujours de fidèles serviteurs de la démocratie.

L. B.

Des ménagements pour les soldats!

Décidément, M. le lieutenant-colonel Destrée tient à conserver à notre brave régiment son surnom de régiment de fer.

Ce soir, à 3 heures 1/2, au moment où la chaleur atteint son maximum, — 35° à l'ombre — le 7^e s'est mis en route pour exécuter une marche-manœuvre jusqu'à demain matin 9 heures.

Alors que gens et bêtes sont harassés par la chaleur tropicale que nous subissons depuis 1 mois, les soldats du 7^e marchent sac au dos, grimpent et dévalent à travers les rudes coteaux de Cahors.

On est étonné ensuite que nos braves pioupious soient exténués et que bon nombre d'entre eux tombent frappés par la malade... on accusera ensuite la qualité de l'eau!!!

L'hôpital se garnit tous les jours de malades et les soldats qui restent debout, qui marchent quand même, sont loin d'avoir aujourd'hui la bonne mine qu'ils avaient il y a encore 2 mois à peine.

On sait bien que le soldat a pour lot d'exécuter des manœuvres, mais à la condition que ces manœuvres s'exécutent dans des conditions climatiques et hygiéniques suffisantes et, au surplus, le 7^e devant partir dans quelques jours pour les grandes manœuvres est-il excessif de supposer que celle d'aujourd'hui ne s'imposait pas!

Il serait préférable que M. le lieutenant-colonel Destrée, ordonnât que les hommes aillent le matin à la baignade, — exercice rafraîchissant et hygiénique par excellence — et qu'il supprimât les marches et terrains variés si pénibles, de façon que les hommes soient au quartier, conformément aux ordres ministériels, avant 9 heures du matin... ce qui, hier encore, n'était pas observé au 7^e.

Les hommes ne sont pas de fer; plus de ménagements à leur égard seraient préférables et éviteraient de nombreux cas de maladie.

On ne joue pas avec la santé des hommes, Colonel!

LOUIS BONNET.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Etaient présents: MM. Mazières, Pons, Penel, Peindarie, Durand, Filhol, Gélis.

S'étaient fait excuser: MM. Mazélie, Cambornac, Fournié, Couderc, Bénéch.

M. Mendousse, secrétaire général de la préfecture du Lot, assiste à la séance.

M. Mazières est élu président; M. Gélis, vice-président, et M. Durand, secrétaire.

M. Mazières remercie ses collègues de la nouvelle marque de sympathie qui vient de lui être donnée et en retour assure l'assemblée de tout son dévouement. Il souhaite ensuite la bienvenue à M. Mendousse, secrétaire général; il lui dit que plusieurs de ses collègues et lui-même ont pu déjà apprécier sa bienveillance à les recevoir et à écouter leurs doléances; il est ainsi persuadé que les membres du conseil d'arrondissement ne pourront entretenir avec lui que les relations les plus amicales.

Le sympathique secrétaire général remercie le président de ses paroles aimables. Il dit que, dans les départements où il a passé avant de venir dans le Lot, il a toujours eu à se louer de ses relations avec tous les élus, et il espère que dans le Lot il en sera de même et qu'une mutuelle confiance s'établira entre lui et les membres de l'assemblée.

M. Mazières est désigné pour faire partie de la commission chargée de la répartition des permis de culture pour la récolte de 1912.

Le conseil d'arrondissement donne un avis favorable au rapport de M. l'agent-voyer en chef au sujet de la fixation des contingents communaux dans la dépense d'entretien des chemins vicinaux de grande communication.

Il renouvelle ensuite les vœux suivants:

Vœu tendant à ce que les attributions des conseils d'arrondissement soient augmentées, à l'effet de débarrasser le conseil général de diverses affaires d'ordre secondaire qui pourraient sans inconvénient être solutionnées par les conseils d'arrondissement.

Vœu tendant à la suppression des adjudications pour la pêche et à la délivrance de permis de pêche dans les mêmes conditions que les permis de chasse.

Vœu tendant à ce que la pêche à la ligne flottante tenue à la main soit autorisée en tout temps.

Vœu tendant à ce que le chemin de grande communication numéro 3 de la commune du Boulvé, inscrit par le conseil général au programme préparatoire, soit inscrit au programme définitif. Vœu tendant à ce que le train de marchandises numéro 2423 qui part de Libos à 11 heures 42 du matin pour se rendre à Cahors, prenne des voyageurs à toutes les stations où il s'arrête.

Vœu tendant à ce que les prix d'achat des tabacs soient majorés dans toutes les classes; que le système des primes n'entre en jeu que lorsque la majoration des prix d'achat aura été accordée et que les experts soient choisis sur une liste présentée par le syndicat des planteurs.

Vœu tendant à la suppression des droits de douane sur les raisins secs à l'importation en France.

Vœu tendant à ce que le courrier qui dessert Montcuq attende le train qui arrive à Cahors à 4 heures 11 du matin et que l'administration des postes autorise le chef de train 121 qui part de Paris à 7 heures du soir à prendre les dépêches pour le canton de Montcuq.

Vœu tendant à ce que la correspondance qui part de Paris à sept heures du soir et qui arrive à Cahors à quatre heures du matin soit expédiée pour Catus par le train de six heures du matin, au lieu d'être expédiée par le train de neuf heures trente.

Est adopté un vœu tendant à ce que le tramway projeté Gourdon-Castelfranc et Fumel-Cazals soit maintenu dans le premier réseau.

MM. Pons et Cambornac déposent un vœu tendant à ce que toute personne ne soit autorisée à livrer du lait à la consommation sans que la vache ait été au préalable soumise à l'épreuve de la tuberculine. — Adopté.

Sont également adoptés un vœu de M. Pons tendant à ce que les planteurs de tabac soient payés sans retard du surchoix qui leur a été accordé aux dernières livraisons; un vœu de M. Penel tendant à ce que le conseil général donne un avis favorable à la construction d'un pont sur le Lot au point dit « Meymes », point choisi par la majorité des communes intéressées des cantons de l'Évêque, Luzech et Montcuq; un vœu de MM. Mazélie et Pons tendant à ce que le chemin de grande communication numéro 8 soit à nouveau réparé au lieu dit « la Gaverne de Douelle », les travaux effectués récemment étant insuffisants et ayant même rendu la circulation plus dangereuse.

Plusieurs autres vœux sont également émis:

Vœu tendant à ce que l'arrivée du train qui arrive de Brive à Cahors, à 6 heures 45 du soir, soit avancée de quelques minutes pour que les voyageurs qui arrivent par ce train puissent prendre le rapide qui part de Cahors pour Paris à 6 heures 47.

Vœu tendant à ce que le cylindrage des routes soit fait d'une façon plus pratique, c'est-à-dire que le passage des pierres soit fait à la carriole ou à tout autre endroit désigné à cet effet, au lieu d'être fait sur les routes.

Vœu tendant à l'enlèvement des rochers qui surplombent la côte de Ventorel, près de Saint-Daunès, et qui sont dangereux pour la circulation.

Vœu tendant à ce que le dépôt d'étalons de Cahors soit rétabli et qu'on y mette les étalons qui conviennent à la nature du sol, par exemple un percheron ou un anglo-normand.

Enfin, sur la proposition de M. Penel, est émis un vœu tendant à ce qu'une recette auxiliaire des postes soit créée à Touzac, canton de Puy-Évêque.

Au Lycée Gambetta

M. Claisse, censeur au lycée de Mont-de-Marsan est nommé en la même qualité au lycée Gambetta en remplacement de M. Vidal qui est nommé à St-Etienne.

Le Congrès des Instituteurs

Le 7^e Congrès des Associations professionnelles des institutrices et instituteurs publics de France et des colonies s'est ouvert lundi matin à Nantes. L'Amicale du Lot est représentée par son président, M. Rajade.

Probté

Dimanche soir, en sortant de la représentation de *Carmen* au théâtre Grégoire, M. Couailhac, commis de perception à Cahors a trouvé un porte-monnaie contenant une certaine somme et quelques médailles.

Il en fit la déclaration au bureau de police et lundi matin, le porte-monnaie fut réclamé par Mme Couderc, chapelière, rue de la Liberté.

LES CONCOURS AGRICOLES

Par arrêté du ministre de l'agriculture, les concours nationaux agricoles sont supprimés à partir de l'année 1912.

Il sera institué annuellement huit concours centraux qui auront lieu périodiquement dans chaque département, à l'occasion de la distribution des récompenses de la prime d'honneur.

Les concours centraux seront intermédiaires entre le Concours général de Paris et les concours spéciaux de races. Ils seront organisés de manière

à compléter l'institution des concours spéciaux de races, et ils auront pour but de permettre aux agriculteurs de parfaire leur instruction professionnelle en mettant sous leurs yeux l'ensemble des races d'animaux, de produits et de machines agricoles qui intéressent directement leur département.

Les concours centraux auront lieu en 1912 dans les départements ci-après désignés: Ardennes, Bouches-du-Rhône, Cher, Gironde, Savoie, Somme, Vienne, Haute-Vienne.

Concours de pêche

Nous apprenons avec plaisir que la Société de Pisciculture de Cahors vient de remporter le prix d'honneur, médaille de vermeil et diplôme au concours de pêche de Montauban qui a eu lieu dimanche.

La société de pisciculture était représentée par MM. Loure, Signard, Griffoul, Ormières et Rochais.

VOYAGE D'ÉTUDES COMMERCIALES ET AGRICOLES EN SUISSE

Le Service commercial de la Cie du Chemin de fer de Paris à Orléans, organise un voyage d'études commerciales et agricoles dont ci-après le programme:

Rassemblement général le 25 août, au buffet de la gare P. L. M. à Paris, à 7 h. 30 matin, pour le départ de l'express de 8 h. 20. Déjeuner à Dijon (12 h. 34). Départ de Dijon à 3 h. soir. Arrivée à Poligny à 6 h. 53 soir. Dîner et coucher.

2^e Journée. — 26 août

Visite de l'École nationale de laiterie de Poligny, de la Société coopérative vinicole et de fruitières modèles. Départ de Poligny à 3 h. 1 soir. Arrivée à Besançon à 4 h. 50 soir. Dîner et coucher.

3^e Journée. — 27 août

Départ de Besançon à 4 h. 42 matin. Arrivée à Mamirolle à 5 h. 30. Petit déjeuner et visite de l'École nationale de laiterie. Départ de Mamirolle à 10 h. Arrivée à Avoudray à 11 h. Visite d'une fruitière modèle. Départ à 4 h. 59 soir. Arrivée au Locle-Col des Roches à 6 h. 29 soir, visite de l'Abattoir Sanatorium frontrière suisse, dîner et coucher au Locle-ville.

4^e Journée. — 28 août

Départ du Locle à 7 h. 23 matin, arrivée à La Chaux de Fonds à 7 h. 42, visite de l'Abattoir. Départ à 10 h. 36 matin, arrivée à Neuchâtel à 11 h. 38 matin, déjeuner et départ à 3 h. 58 soir, arrivée à Berne à 5 h. soir. Dîner et coucher.

5^e Journée. — 29 août

Départ de Berne à 6 h. 50 matin, petit déjeuner à Zollekofen, visite de l'École d'agriculture et de laiterie de la Ruttli. Retour à Berne à midi, déjeuner et départ pour Ostermundigen, concours de taureaux. Retour à Berne, dîner et coucher.

6^e et 7^e Journées. — 30 et 31 août

Visite de l'École d'agriculture et de la Station fédérale de Liebefeld, de la colonie du Waldau, concours des animaux et visite des propriétés.

Visite de la ville de Berne et des environs pendant le séjour.

8^e Journée. — 1^{er} septembre

Départ de Berne à 7 h. matin, traversée du lac des Quatre Cantons, arrivée à Interlaken à 10 h. 30 matin. Visite d'un marché de jeunes animaux retour des Alpes. Si possible, excursion en funiculaire et retour à Interlaken, départ pour Genève par la région d'Erlimbach, visite si possible, de propriétés.

A Genève, dislocation et retour individuel par Lyon.

CONDITIONS DU VOYAGE

La Compagnie d'Orléans accorde la gratuité sur le parcours du point de départ à Paris et de Gannat à desti-

nation aux délégués des Associations agricoles.

Une réduction de 50 0/0 est accordée aux personnes ne faisant pas partie des associations agricoles.

La Compagnie de P. L. M. accorde une réduction de 50 0/0 au minimum.

Le parcours sur les chemins suisses, y compris la traversée du lac, comporte une réduction importante.

Toutes les dispositions sont prises pour les hôtels et restaurants.

On est prié de n'emporter que des bagages à la main peu encombrants dont le poids n'excède pas 10 à 12 kilos. Inutile de songer à faire enregistrer les bagages. Il ne sera fait aucune visite officielle.

Les renseignements suivants devront être adressés avant le 15 août (dernier délai) à M. TUZET, inspecteur commercial de la Compagnie d'Orléans, à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne):

1^o Nom et adresse, gare de départ.

2^o Accepterait-on, pour les personnes en relations suivies, de partager des chambres à deux lits, les hôteliers ne pouvant assurer des chambres à un lit à tous les membres de la caravane.

Les permis de circulation seront adressés pour permettre le départ individuel à volonté sur Paris, à partir du 20 août.

Les coupons de retour seront valables jusqu'au 20 septembre pour permettre le retour facultatif.

MM. les Délégués voudront bien faire part à la Compagnie d'Orléans de leurs impressions commerciales en adressant un rapport.

Le nombre des places est limité et réservé aux seules personnes ayant des intérêts agricoles ou commerciaux dans les spécialités à étudier.

Il ne sera donné aucune réponse aux demandes faites au titre de simple excursion ni à celles parvenant après le 15 août.

Un nouveau voyage d'études, ayant le même programme, sauf le concours des taureaux à Berne, remplacé par la visite des Foires de jeune bétail dans l'Oberland Bernois pourra être organisé en octobre prochain.

Les permis seront adressés au chef de gare qui les remettra au moment du départ des voyageurs inscrits sur présentation d'un exemplaire du programme.

L'Inspecteur Commercial,

H. TUZET,

Conseiller du Commerce extérieur de la France.

Comice Agricole des Bas-Plateaux du Quercy

Le Concours d'animaux reproducteurs de la race ovine des Causses du Lot aura lieu à Concots, le dimanche 3 septembre 1911.

Ce concours est ouvert entre tous les agriculteurs des cantons de Lalbenque, de Limogne et de Saint-Géry.

Subvention de l'Etat, à décerner au nom du Gouvernement de la République, 370 francs. Subvention du Département, 400 francs. Allocation du Comice, 30 francs.

Les primes seront accordées aux catégories ci-dessous désignées et réparties de la manière suivante:

1^{re} catégorie. — Agneauux

1^{er} sous-catégorie. — Mâles (exposés isolément): 1^{er} prix, 30 fr.; 2^e prix, 25 fr.; 3^e prix, 20 fr.; 4^e prix, 15 fr.; 5^e prix, 12 fr.; 6^e prix, 10 fr.; 7^e prix, 8 fr.; 8^e prix, 6 fr.

2^e sous-catégorie. — Femelles (lots de 5 têtes): 1^{er} prix, 25 fr.; 2^e prix, 20 fr.; 3^e prix, 15 fr.; 4^e prix, 12 fr.; 5^e prix, 10 fr.; 6^e prix, 8 fr.; 7^e prix, 7 fr.; 8^e prix, 6 fr.

3^e catégorie. — Antenaux

1^{er} sous-catégorie. — Mâles (exposés isolément): 1^{er} prix, 45 fr.; 2^e

prix, 40 fr.; 3^e prix, 35 fr.; 4^e prix, 30 fr.; 5^e prix, 25 fr.; 6^e prix, 20 fr.; 7^e prix, 15 fr.; 8^e prix, 10 fr.

Total, 220 fr.

2^e sous-catégorie. — Femelles (lots de 5 têtes): 1^{er} prix, 30 fr.; 2^e prix, 25 fr.; 3^e prix, 20 fr.; 4^e prix, 15 fr.; 5^e prix, 12 fr.; 6^e prix, 10 fr.; 7^e prix, 8 fr.; 8^e prix, 5 fr.

Total, 125 fr.

3^e Catégorie

Animaux de 2 à 4 ans faits

1^{er} sous-catégorie. — Mâles (exposés isolément): 1^{er} prix, 30 fr.; 2^e prix, 25 fr.; 3^e prix, 20 fr.; 4^e prix, 15 fr.; 5^e prix, 12 fr.; 6^e prix, 10 fr.; 7^e prix, 8 fr.; 8^e prix, 5 fr.

Total, 125 fr.

2^e sous-catégorie. — Femelles (lots de 5 têtes): 1^{er} prix, 25 fr.; 2^e prix, 20 fr.; 3^e prix, 15 fr.; 4^e prix, 12 fr.; 5^e prix, 10 fr.; 6^e prix, 8 fr.; 7^e prix, 6 fr.; 8^e prix, 5 fr.

Total, 101 fr.

Médaille d'argent, offerte par M. le Ministre de l'Agriculture, au 1^{er} prix des antenaux mâles.

Médaille de bronze, offerte par M. le Ministre de l'Agriculture, au 1^{er} prix des animaux mâles de 2 à 4 ans faits.

Médaille de bronze, offerte par M. le Ministre de l'Agriculture, au 1^{er} prix des agneaux mâles.

Médaille d'argent, offerte par la Société nationale d'encouragement à l'agriculture, au 1^{er} prix des antenaux.

Médaille de bronze, offerte par la Société nationale d'encouragement à l'agriculture, au 1^{er} prix des brebis de 2 à 4 ans faits.

Médaille de bronze, offerte par la Société nationale d'encouragement à l'agriculture, au 1^{er} prix des agnelles.

Le Jury pourra réserver certains prix, faire des virements et créer des prix supplémentaires.

La situation agricole

L'Officiel publie les renseignements suivants sur la situation agricole dans le département du Lot.

Grâce au beau temps, la moisson s'effectue très rapidement dans les régions des Causses. La production en blé est très satisfaisante. Dans les vallées, il y a un peu de verse. La récolte sera moyenne. La production des seigles est moyenne; celles de l'orge et de l'avoine sont satisfaisantes. Au vignoble, en dehors des dégâts occasionnés par la première génération de cochylis, il y a eu une invasion assez intense de mildiou de la grappe; néanmoins, la récolte se présente encore sous de belles apparences. La production de la noix promet d'être abondante.

Un double crime à Luzech

Un homme et une femme assassinés puis carbonisés

Il y a 3 mois à peine la population du canton de Luzech fut vivement impressionnée par une horrible tentative d'assassinat commise à Anglard-Juillac, sur deux personnes par un jeune domestique, Barreau, qui attend dans la prison de Cahors sa comparution devant les assises du Lot.

L'émotion causée par cette triste affaire dont les victimes heureusement ont pu échapper à la mort, est à peine calmée, que dimanche matin, le bruit se répandait dans la région qu'un épouvantable crime avait été commis samedi soir, au hameau de Miran, commune de Luzech.

Un homme, le sieur Louis Desprats, âgé de 38 ans, et sa belle-sœur, Mme Emilie Vernie, âgée de 37 ans, veuve d'Auguste Desprats, épouse en secondes noces de Louis Castagné, de Calvignac, commune de Luzech avaient été assassinés à coups de pal de charrette et brûlés.

La triste nouvelle était malheureusement exacte. Voici quelques détails.

FEUILLETON DU Journal du Lot 68

LE

Secret du Banquier

PAR MISS M.-E. BRADDON

CHAPITRE XVIII WILMINGTON

M. Dudley consentit à attester les mérites de son ancien ami. Il savait fort peu de chose sur les changements survenus dans la fortune de Westford, et il supposa immédiatement que ce changement de nom devait concourir à l'exécution de quelque plan romanesque.

— Je comprends tout, Westford! — s'écria le jeune homme, — malgré votre excessive discrétion vis-à-vis d'un camarade; c'est une affaire d'amour, pour cette belle fille.

J'ai rencontré Mlle Godwin dans le monde, et vous voulez vous introduire dans la maison sous le déguisement d'un pauvre artiste. C'est une invention de roman, sur ma parole, et je vous envie l'idée de cette aventure. Je suis si blasé, que je n'aurais jamais pensé à une semblable chose. Allons! avouez-moi...

Reproduction interdite aux journaux s'agissant pas de traité avec l'agence Havas.

tenant que j'ai touché juste, hein, mon vieux camarade?

— Je n'ai rien à avouer, — répondit Lionel; mais je ne puis souffrir que vous conceviez aucune idée fautive au sujet de Mlle Godwin; je n'ai vu cette jeune dame qu'une seule fois et seulement pendant quelques minutes.

— Très probablement, mon cher, ce qui n'empêche pas que vous soyez tombé éperdument amoureux d'elle. Il y a des amours à première vue, vous savez, si nous en croyons les poètes. Je ne comprend guère ces choses là par moi-même; mais je suis si blasé... — ajouta le jeune innocent, dont la moustache commençait seulement à pousser.

— Dans tous les cas, je puis compter sur vos bons offices, Dudley? — demanda Lionel en s'appuyant à quitter son ami.

— Vous pouvez compter sur moi, et je le ferai de tout cœur, mon cher ami; mais ne voulez-vous pas rester à déjeuner avec moi? J'ai à vous donner un poulet sur le gril et un Sherry sec dont vous ne regretterez pas souvent le pareil. Cela me procurera le plaisir de fumer et de causer avec vous. Nous nous rappellerons le bon vieux temps où nous étions jeunes et naïfs. Qu'êtes-vous devenu dans ces derniers temps, mon vieux camarade? Il y

a plus de six mois que je ne vous ai vu.

— En effet, mon cher Dudley, — répondit Lionel, — et bien peu de mes amis m'ont vu depuis cette époque.

— Et pourquoi? — Parce que votre monde ne peut plus être le mien. Depuis la mort de mon pauvre père, un grand changement s'est opéré dans ma fortune. Les gens riches et heureux ne peuvent plus être mes compagnons, car je suis entré dans les rangs de ceux qui travaillent pour gagner leur pain.

— Mais, mon cher Lionel, — s'écria le jeune dandy, — bien certainement vos amis pourraient vous être de quelque utilité. Croyez-moi, mon cher, ma bourse est entièrement à votre disposition.

Lionel prit la main de son ami et la serra avec reconnaissance.

— Mon cher Dudley, je sais quel bon camarade vous êtes et je vous remercie du fond du cœur; mais je suis sûr maintenant d'un emploi qui doit être suffisamment lucratif. Adieu, mon vieux camarade.

— Et vous ne m'aimez pas assez pour m'emprunter quelques pièces d'or pour vous aider à commencer la guerre?

— Non merci, Dudley, je puis me passer de votre argent; je dois ga-

gner chez M. Godwin cinq livres par semaine pour un travail très facile.

— Voulez-vous que je vous donne une lettre d'introduction auprès de mon tailleur? Je lui fais attendre son argent pendant un temps considérable, je me fais un devoir de le recommander à mes amis. Dois-je vous donner un mot pour lui?

— Mon cher ami, je ne le prendrai pas pour victime, cette fois; ma garde-robe se ressent encore de nos folies du temps où j'étais à l'Université et j'ai de quoi me présenter décemment à Wilmington.

— Vous reviendrez me voir, n'est-ce pas, mon cher ami?

— Oui, quand ma position se sera améliorée; jusque-là, adieu.

Trois jours après cette conversation, Lionel quitta la station de King's Cross pour se diriger vers le comté de Herts.

Pour la première fois de sa vie, le jeune homme avait fait un mensonge à sa mère. Il lui avait dit qu'on lui avait offert du travail comme artiste dans la ville d'Hertford et qu'il allait y passer quelques semaines.

Clara éprouva un vif chagrin à la pensée d'une séparation, même de peu de durée, d'avec son fils. Mais elle avait vu les nuages sombres du désespoir s'amasser sur le front du

jeune homme et elle fut heureuse de savoir qu'il allait avoir du travail et les distractions d'un petit voyage. La conscience de Lionel lui assaillait de cruels reproches lorsqu'il quitta sa tendre mère; mais pourtant il chercha des raisons pour combattre ses scrupules. L'argent de Godwin n'était-il pas aussi bon que celui de tout autre homme, et avait-il, lui Lionel l'indigent, repousser les chances de fortune parce qu'elles lui étaient off

Il y a le feu!

Samedi soir, vers 11 heures, M. Clément Montagnac, du Berrier, petit hameau situé à 2 kilomètres de Miran, se trouvait sur le seuil de sa porte lorsqu'il aperçut une grande lueur rouge dans la direction de Miran.

Comme un orage avait éclaté dans la soirée sur la région et comme il n'est pas rare qu'à la suite des orages, des gerbiers prennent feu, M. Montagnac appela son beau-frère, M. Emile Gastal et son domestique et avec eux se rendit sur les lieux du sinistre.

Ce n'était pas la gerbière qui flambait, mais une grange garnie de paille et d'objets divers.

La porte de la maison était ouverte; les trois hommes entrèrent et appelèrent les habitants; personne ne répondit; ils cherchèrent alors des outils pour combattre l'incendie.

Pendant ce temps d'autres voisins accoururent, mais les efforts furent vains; au bout de quelques minutes, ils assistèrent, impuissants, à la ruine totale de la grange.

Où sont les habitants?

Mais les sauveteurs étaient vivement impressionnés par l'absence des habitants de la ferme de Miran. On savait bien que Louis Desprats ne jouissait pas de toutes ses facultés mentales, mais où était la femme Castagné qui avait quitté son mari et vivait depuis plusieurs jours à Miran?

Dans la maison aucun meuble n'était ouvert; tout était en ordre; le lit de la femme Castagné n'était pas défait. Sur une table, se trouvait un fer à repasser posé sur une serviette récemment lavée, et un verre plein de piquette.

Louis Desprats aurait-il d'abord assassiné sa belle-sœur? puis se serait-il suicidé?

L'angoisse étreignait les sauveteurs qui se trouvaient sur les lieux et qui cherchaient dans la mare voisine, derrière la maison, les traces des disparus.

On découvre deux cadavres carbonisés

Les recherches étaient sans résultat, lorsque vers 1 heure du matin, les personnes qui se trouvaient dans la cour de la ferme, furent incommodées par une forte odeur de chair brûlée.

A ce moment, on procédait à l'enlèvement des débris, et presque aussitôt les sauveteurs en retirèrent une masse informe, calcinée qu'ils reconnurent pour être un corps humain.

La gendarmerie, alors prévenue, arriva sur les lieux et les recherches continuèrent.

A 5 heures du matin, une autre masse informe, calcinée fut retirée des débris de la grange; c'était un autre corps humain.

Le maréchal des logis Verdé, les gendarmes Estavas et Cassan-Bès, firent placer, devant la grange, les corps qui furent reconnus pour être ceux de la femme Castagné et de Louis Desprats.

Le cadavre de la femme Castagné n'a ni jambes ni bras et la boîte crânienne est affreusement ouverte.

Il y a un assassinat

Les constatations faites aussitôt en présence de M. Michelet, juge de paix, ont démontré que les victimes ont été assassinées avant d'être jetées dans l'incendie, car on a retrouvé un énorme pal de charrette à bœufs tout ensanglanté.

On peut expliquer l'horrible tragédie de la façon suivante :

L'horrible tragédie

La femme Vernie qui était dans l'intérieur de la maison, occupée à repasser, fut appelée à l'extérieur, du côté de la grange, par une personne.

Elle sortit, mais à peine dehors, elle fut frappée avec violence par un individu armé du pal retrouvé.

La femme Castagné cria au secours et à ses appels Louis Desprats qui était couché dans sa chambre, se leva et sortit également. L'assassin frappa alors le malheureux qui tomba bientôt assommé.

Des taches de sang ont été en effet relevées sur le sol, devant la porte de la grange.

L'assassin traîna alors les victimes dans la grange à laquelle il mit le feu, espérant ainsi faire disparaître les traces du crime.

Le coup fait, il partit dans la nuit, au moment où un violent orage faisait rage sur la contrée.

Le Parquet sur les lieux

MM. Fournié, juge d'instruction, Testut, substitut du Procureur de la République, Tardieu commis greffier, arrivèrent à Luzech vers midi et commencèrent aussitôt l'enquête.

Les mobiles

Les mobiles du crime? Ils ne sont pas, semble-t-il, dans le vol; la vengeance aurait, croit-on, poussé l'assassin à commettre son horrible forfait.

En effet, ainsi que nous le disons plus haut, tout dans l'intérieur de la maison était en ordre, aucune effraction n'a été relevée, aucune disparition de linge ni d'objets divers n'a été constatée.

Les soupçons

Les soupçons se sont portés sur le mari de la femme Castagné: celle-ci ne faisait pas bon ménage avec son

mari, elle avait quitté le domicile conjugal pour aller vivre chez le frère de son premier mari, Auguste Desprats.

Castagné a été interrogé par les magistrats; l'interrogatoire a duré dimanche jusqu'à minuit, mais il n'a donné aucun résultat.

Néanmoins, Castagné et son fils, un jeune homme de 25 ans, ont été gardés à vue.

LA JOURNÉE DU LUNDI

L'enquête

Lundi à midi, MM. Fournié, juge d'instruction, Testut, substitut du Procureur de la République et Tardieu, commis greffier étaient de retour à Miran pour continuer l'enquête.

Les dépositions de certains témoins éclairèrent tout de suite la justice qui au premier abord avait envisagé l'hypothèse d'un crime commis par des trimardeurs et qui avait même porté ses soupçons sur un domestique occupé quelquefois à la ferme de Miran.

Les charges

Castagné et son fils furent nettement accusés d'avoir commis le double crime.

D'abord, à la suite d'une perquisition dans leur ferme, une chemise tachée de sang à hauteur de l'épaule gauche, fut retrouvée. Interrogé, Castagné père déclara qu'il s'était blessé à la main avec sa faux et qu'à ce moment un insecte l'ayant piqué dans le dos, il l'aurait écrasé avec la main ensanglantée.

Cette explication est sans valeur; il a été reconnu qu'il était impossible d'atteindre avec la main à la partie où se trouve la tache de sang.

D'autre part, quand le matin, le maire de Luzech, arriva à la ferme de Calvignac, il annonça à Castagné la triste nouvelle de l'incendie et du double crime.

Castagné répondit qu'une voisine, la dame Brousse lui avait déjà annoncé cette nouvelle.

Or, la femme Brousse affirme qu'elle n'est pas allée chez Castagné et que par conséquent, elle n'a pu rien lui dire.

Un voisin déclare que samedi soir, vers minuit, il fut appelé par Castagné; celui-ci prétendant être malade, le pria d'avertir le docteur de passer le lendemain à Calvignac.

Castagné par un besoin de constatation qui s'explique aujourd'hui, dit au voisin: « vous constatez que je suis couché chez moi, à cette heure-ci ».

Castagné et son fils répondent que c'est vers 11 heures que le voisin vint chez eux; le voisin est très affirmatif. C'était minuit, dit-il quand il est venu à Calvignac.

Toutes ces contradictions, ces précautions parurent suspectes au Parquet.

La déclaration du fils

Le fils Castagné fut interrogé seul; et ses déclarations précisent alors l'accusation.

Le fils Castagné reconnaît que son père était parti à 8 heures de Calvignac et qu'il n'était rentré qu'à 10 heures 1/2 en recommandant à son fils de dire qu'il n'était pas sorti.

L'arrestation du mari

Devant cette déclaration formelle, le Parquet, à 7 heures du soir, fit relâcher le fils Castagné dont la culpabilité n'a pas été établie, mais il ordonna l'arrestation du père.

Castagné fut enchaîné et conduit à Luzech d'où il a été conduit à la prison de Cahors.

Après l'arrestation

Ainsi tout accuse le mari qui aurait commis l'épouvantable crime par vengeance.

La femme Castagné avait quitté le domicile conjugal, et ne voulait plus y revenir.

Castagné la supplia ces jours derniers de rentrer à Calvignac.

La femme le promit, mais à la condition que le fils de Castagné quitterait le pays.

Or, quand Castagné annonça que le départ du fils était décidé, qu'il partait pour travailler à Fumel, la femme Castagné déclara qu'elle ne voulait rien savoir et qu'elle ne réintégrerait pas le domicile conjugal qui pour elle n'était qu'un enfer.

Castagné jura de se venger et à maintes reprises, des témoins l'ont entendu proférer les pires menaces contre sa femme et contre Louis Desprats.

On voit que les menaces ont été mises à exécution. Castagné nie toutes les charges qui pèsent sur lui.

Ajoutons que cette affaire rapidement conduite par le Parquet de Cahors fait honneur à la perspicacité et à l'habileté du juge d'instruction, M. Fournié et de M. Testut, substitut du procureur de la République.

THEATRE JOSEPH CADET GRÉGOIRE

Mardi, 8 août :

LE GRAND MOGOL

opérette en 4 actes, d'Audran.

Mercredi, 9 août :

LA BELLE HÉLÈNE

opéra-bouffe en 3 actes, d'Offenbach.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 7 août 1 h. 5 m.

Le rendement des impôts

Le rendement des impôts pendant le mois de juillet est en augmentation de 58 millions sur les prévisions budgétaires. Le total des plus values pour les 7 premiers mois atteint 275 millions.

Télégrammes reçus aujourd'hui.

Paris, 8 juillet, 1 h. 47 s.

Aviation

L'aviateur Fourny tenant à l'aérodrome du Buc de battre le record de la durée du vol est tombé après avoir franchi 460 kilomètres, à la suite de l'arrêt du moteur.

Le biplan a été détruit, mais l'aviateur est indemne.

L'Espagne au Maroc

Les Espagnols ont occupé les hauteurs d'Elas-bid à quinze kilomètres d'El-Ksar, sur la route de Larache pour assurer les communications.

AGENCE FOURNIER

Arrondissement de Cahors

Puy-l'Evêque

Acte de courage. — Samedi soir, vers cinq heures, MM. les curés de Lagardelle et de Pescadoire prenaient un bain dans le Lot, à l'endroit dit la Gibertie situé en amont de Pescadoire. M. le curé de Pescadoire n'étant pas très fort nageur et ayant voulu se hasarder un peu trop loin du rivage sentit soudain ses forces lui manquer et appela à l'aide.

M. Emile Delbreil, propriétaire à Lagardelle, qui prenait un bain, lui aussi, à quelque distance de là, se porta aussitôt à son secours, et grâce à ses efforts et à son courage il put le ramener sur la berge où, après des soins énergiques, la victime fut ramifiée.

Nos félicitations au courageux sauveteur.

Lagardelle

Fête locale du 15 août. — Voici le programme communiqué par la commission municipale :

Lundi 14 août, à huit heures du soir, annonce de la fête par des bombes et par des sonneries de cloches.

Mardi 15 août. — A cinq heures du matin des bombes tirées du sommet de la vieille tour de la Garde donneront le signal du réveil; à sept heures, tour de ville en musique; à neuf heures, remise des insignes aux commissaires de la fête, avec le concours de la musique; à dix heures, apéritif-concert; à partir de quatre heures du soir, jeux divers, à cinq heures ouverture du bal sur la place des Ormeaux; à huit heures et demie, grande illumination des places de la Mairie et des Ormeaux et de la Friture, avenue du Pont; à neuf heures, retraite aux flambeaux; à neuf heures et quart, brillant feu d'artifice; à dix heures, ascension de « l'Aviateur-Gibert » et bal de nuit; à minuit, clôture du bal par la danse locale « la Mario ès en naou ».

Mercredi 16 août, suite des réjouissances, grand bal de nuit.

Arrondissement de Figeac

St-Perdouz

Orage. — Un orage d'une grande violence s'est déchaîné sur notre région samedi 5 courant, vers 10 heures du soir. La chaleur avait été suffocante pendant toute la journée. Vers 8 heures de gros nuages noirs s'amoncelèrent à l'horizon, et pendant une grande partie de la nuit les éclairs déchirèrent la nue. La pluie, malheureusement, fut peu abondante. La foudre est tombée sur deux ou trois arbres. Pas d'accident à signaler.

Bagnac

Fêtes d'aviation. — Nous apprenons avec plaisir que MM. Bécays et Loubet, nos dévoués représentants au Parlement, ont accepté la présidence d'honneur des fêtes d'aviation qui doivent avoir lieu à Bagnac les 19, 20 et 21 courant.

Ces fêtes dépasseront en éclat les fêtes qui jusqu'à ce jour ont été données à Bagnac.

Gadrien

Aviation. — A l'occasion de la fête locale des 19, 20 et 21 courant, un Aéro-Club vient de se constituer dans la commune de Gadrien à l'effet d'organiser une journée d'aviation qui ne manquerait pas d'attirer un grand nombre d'étrangers.

La présence dans le voisinage de plusieurs aviateurs rend très possible la réalisation de ce projet auquel nous souhaitons le plus grand succès.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Tabacs. — M. Musson, contrôleur des tabacs à Gourdon, est nommé contrôleur principal à Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais). Il est remplacé à Gourdon, par M. Vézian, vérificateur à Saint-Cyprien (Dordogne).

Démographie. — Nous donnons ci-après le mouvement de la population dans notre arrondissement pendant les six premiers mois de 1911, comparativement à la période correspondante de 1910 :

Mariages : 1^{er} semestre 1911, 224 ; 1^{er} semestre 1910, 230 ; soit 6 en plus en 1910.

Divorces : 1^{er} semestre 1911, 4 ; 1^{er} semestre 1910, 6 ; soit 2 en plus en 1910.

Reconnaisances : 1^{er} semestre 1911, 4 ; 1^{er} semestre 1910, 11 ; soit 7 en plus en 1910.

Naissances : 1^{er} semestre 1911, 435 ; 1^{er} semestre 1910, 480 ; soit 45 en plus en 1910.

Mort-nés : 1^{er} semestre 1911, 17 ; 1^{er} semestre 1910, 17 ; pas de différence.

Décès : 1^{er} semestre 1911, 683 ; 1^{er} semestre 1910, 611 ; soit 74 en plus en 1911.

Etat civil du 15 au 31 juillet : Naissances : Marguerite-Anne-Marie Oussel, quartier Labastidette.

Décès : Jean Aussel, cultivateur, 79 ans, à Laborie-de-Pouquet; Joachim Laurie, quincaillier, 59 ans, avenue Cavaignac.

Gramat

Les Fêtes d'Aviation. — Un violent orage qui avait sévi dans la nuit de samedi avait inspiré des craintes très sérieuses sur le sort des deux journées d'aviation. Le vent avait complètement démolé le hangar qui abritait le monoplane, et une aile de l'appareil était endommagée. Mais dimanche matin l'aviateur et son mécanicien se mettaient résolument à l'œuvre, et à midi il était en état.

A cinq heures et demie, aussitôt après les courses de chevaux, l'appareil est amené sur la pelouse. La foule se range très docilement, chose dont il convient de le féliciter. Au premier essai, le moteur se met en marche, et l'oiseau s'enlève gracieusement, cependant qu'éclatent des applaudissements frénétiques. Il disparaît un instant derrière une colline, et revient atterrir au milieu des acclamations de plusieurs milliers de spectateurs.

A six heures, nouveau départ, même succès. L'oiseau se repose à nouveau, puis il prend l'air une troisième fois, s'élève rapidement en décrivant de larges cercles, vient passer au-dessus de la ville et enfin revient atterrir à l'aérodrome. Le succès de cette journée dépasse toutes les prévisions. Avant la première envolée, la foule, découragée par les échecs qu'avaient eus dans la région plusieurs aviateurs, était pessimiste. Mais ensuite l'enthousiasme était à son comble.

Souillac

Foire. — Favorisée par un temps splendide, notre foire du 4 août n'a pas été très importante; cependant nos divers marchés étaient assez bien approvisionnés, sauf toutefois celui des bœufs. Voici les cours :

Foirail aux bœufs. — Bœufs de labour, de 950 à 1.100 francs la paire; bœufs de boucherie, de 40 à 45 francs les 50 kilos; vaches de labour, de 650 à 800 francs la paire; veaux de lait, de 48 à 52 francs les 50 kilos.

Marché aux moutons. — Brebis de troupeau, de 30 à 35 francs la pièce; agneaux, de 15 à 25 francs la pièce, suivant grosseur et qualité.

Marché aux porcs. — Les porcs gras manquent totalement; nourrissons d'élevage, de 35 à 60 francs; porcelets, de 15 à 30 francs, suivant grosseur et qualité.

Marché à la volaille. — Poules, 70 centimes; poulets, 1 franc; lapins domestiques, 45 centimes, le tout, le demi-kilo; les œufs, de 90 centimes à 1 franc la douzaine; canards, 75 centimes le demi-kilo.

Halle aux grains. — Blé, 20 francs; seigle, 17 francs; avoine, de 10 à 11 francs; maïs, de 17 à 18 francs, le tout l'hectolitre; pommes de terre, de 12 à 14 francs les 100 kilos; graines de trèfle, 16 francs le sac.

Bibliographie

An moment où les haris nageurs franco-anglais vont tenter une fois de plus la traversée du Pas de Calais à fortes brassées, *Mon Dimanche*, toujours à l'affût de l'actualité, nous conte les aventures héroïques « des Vainqueurs du Channel », de tous ceux qui, à la nage, en ballon, en canot automobile et en aéroplane, parvinrent à traverser les premiers la Manche. Il n'est pas d'article plus vivant, plus émouvant que celui-là. Dans le même numéro, on lira avec un intérêt soutenu « Soignez-vous par la musique », piquantes révélations, et « le Petit Pied d'une grande dame »,

amusante fantaisie judiciaire. On trouvera en core, dans cette charmante publication familiale qu'est *Mon Dimanche*, un monologue désopilant « A la Mer »; le portrait chargé du « Prince Charmant », etc...

Un grand roman dramatique, fort original et parfaitement honnête, « Le Crime d'un brave homme », par Georges Grison; une fort utile « Causerie médicale »; des conseils de « Droit pratique »; la spirituelle colonne de morale familière qu'écrit Mme Elise; un « Courrier littéraire » rempli de bonne humeur; des recettes de cuisine expérimentées et vraiment pratiques; une page pleine de jeux, d'images et de contes « pour les enfants »; un « grand concours » ouvert à tous et à toutes et doté de « prix de valeur »; plus de soixante articles illustrés complètent *Mon Dimanche* et en font la plus agréable et la plus utile des revues de la famille. *Mon Dimanche* paraît chaque vendredi sous couverture en couleurs et ne coûte que « 10 centimes ». On le trouve « partout », dans les gares et chez les libraires, marchands de journaux, etc. L'administration, 83 85, rue de l'Est, Paris (XIV^e), envoie gratis et franco des numéros spécimens sur simple demande.

LECTURES POUR TOUS

Au moment des vacances, beaucoup se demandent quel livre, quelle revue ils doivent emporter à la campagne ou à la mer. Pas d'hésitation possible, quand on a lu, ne fût-ce qu'une fois, les « Lectures pour Tous ». Par la variété de leurs articles, toujours clairs, instructifs, pittoresques, par l'imprévu de leurs amusants reportages, qui nous promènent à travers toutes les curiosités de la vie contemporaine, par l'attrait de leurs merveilleuses illustrations, de leurs romans, nouvelles, concours, les « Lectures pour Tous » réalisent le type parfait de la Revue moderne, dans la place est marquée dans toutes les familles.

Jugez-en par le sommaire du numéro d'août de la captivante publication d'Haichette et C^{ie} :

L'Esprit français, fleur de culture antique, par Jean Richépin, de l'Académie Française. — Le Doyen des Souverains, François-Joseph, Empereur d'Autriche. — Aventures extraordinaires des Chercheurs d'or. — On ne sait pas assez nager en France. — Dix ans à Trouville sans voir la mer; lettre d'un mécanicien de chemin de fer, par Adrien Vély. — Au secours des aviateurs. — La Niche où l'on s'amuse. — La Mort tragique du Prince impérial, par Augustin Pilon. — Chef-d'œuvre fleuri. — Le sac d'argent, roman par Charles Canivet (première partie). — La Chasse aux fauves dans nos Murs.

Abonnements. — Un an : Paris, 6 fr. ; Départements, 7 fr. ; Etranger, 9 fr. — Le numéro, 50 centimes.

LA HERNIE

et les Déplacements des Organes

La HERNIE est une infirmité gênante et douloureuse qui, mal contenue, peut entraîner des complications graves, souvent de nature à mettre en danger la vie des personnes qui en sont atteintes.

La première des précautions à prendre pour éviter tous ces dangers, c'est de choisir un Bandage bien approprié à la nature de la Hernie et de l'appliquer convenablement.

Aussi les Hernieux torturés par de mauvais Bandages appliqués sans discernement, ou découragés par les promesses charlatanesques des spécialistes qui les exploitent, ont-ils intérêt à recorder leur confiance qu'à des maisons sérieuses où ils pourront trouver sur place, parmi un stock important de bandages de tous modèles, celui qui conviendra le mieux à la nature de leur affection.

C'est pourquoi nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs qui souffrent de Hernies, Efforts, Descentes, etc., etc., qu'ils trouveront à la :

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge

Boulevard Gambetta. — CAHORS

un grand choix de Bandages, Ceintures ventrières, Ceintures de grossesse et d'appareils perfectionnés pour le soulagement immédiat et la guérison absolue et définitive de leur infirmité. (Hernies, maladies de matrice, déplacement des organes, varices).

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Service du Génie

Adjudication sur série de prix à Cahors, le 30 août 1911

AMÉNAGER EN CASERNE LE GRAND SÉMINAIRE

1^{er} lot : Terrassements, maçonneries, etc. 10.000 fr.

2^e lot : Couvertures, menuiseries, métaux, peintures. 25.000 fr.

Les pièces du marché sont déposées à la Chèfferie du Génie de Montauban et chez le Casernier de Cahors (Caverne Bessières), où on peut en prendre connaissance.

Les pièces nécessaires pour concourir devront être fournies, au plus tard, le 16 août 1911.

Consulter les affiches.

SAVON CONGO

Applications générales de l'Électricité

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE par Arc et Incandescence

ENSEIGNES ET MOTIFS LUMINEUX

Lustrerie — Appareillage — Sonneries

Téléphones privés et de réseau

Force Motrice, Dynamos

Moteurs courant continu, alternatif, monophasé et triphasé

Entretien et réparations

PIERRE AGUZOU

Constructeur-Electricien

9, Rue du Lycée, 9 — Cahors

Livraison de moteurs dans les 24 heures

Tous nos travaux sont garantis de tout vice de construction

Prix défiant toute concurrence

Plans et devis sur demande

Location de décoration électrique pour fêtes et soirées

TÉLÉPHONE 87

A TOULOUSE

Entre voisins

Entre voisins il faut s'entraider : c'est dans ce but que témoigne M. H. Ichard, tailleur, 8 rue Malaret, à Toulouse, qui nous disait le 2 janvier 1907 :

« J'avais déjà eu des coliques hépatiques, lorsqu'il y a quatre ans, je fus pris de douleurs de dos qui, d'abord sourdes, s'aggravèrent tant que je ne pouvais presque plus me baisser ni faire le moindre effort. La nuit je ne souffrais pas moins et dès le matin, une grande fatigue m'accablait; je n'avais plus d'appétit et j'étais souvent pris de vertiges parfois même j'avais de la fièvre. Maintenant mes souffrances se sont dissipées, mes nuits sont calmes, et les urines qui étaient troubles, brûlantes et foncées sont normales et ne déposent plus de graviers. Il ne m'a fallu qu'un mois de traitement par les Pilules Foster pour obtenir ce résultat. »

Le 17 décembre 1909, M. H. Ichard ajoute : « Les Pilules Foster m'ont radicalement guéri et bien que je travaille presque constamment courbé, je n'ai plus rien ressenti depuis trois ans. »

Le mal de dos, le gonflement des articulations, la sensation de pesanteur dans les côtés, la faiblesse et l'abattement général, souvent accompagnés d'urines troubles et difficiles, indiquent que les reins sont atteints. Les Pilules Foster, rendant au reins leur pouvoir de débarrasser le sang de toutes les impuretés qui encombrant la circulation, ramènent tout l'organisme à son état normal.

